

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 MARS 2025 A 19 H 00

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

Absent excusé : M. Maurice BONDIER pouvoir à Mme Marie-Christine LACROIX

Absent : néant

Secrétaire de séance : Madame Claire SAURAT

I – Approbation du précédent compte-rendu à l’unanimité ;

II- CFU (Comptes financiers Uniques) 2024 : « commune » « eau » et « caisse de l’école » :

Auparavant on avait les comptes administratifs concernant la gestion comptable de l’ordonnateur (le Maire) et les comptes de gestion du Comptable Public. Ces deux documents de gestion comptable se devaient d’être rigoureusement identiques.

A compter de cette année, ces deux documents sont remplacés par un document unique intitulé le CFU (Compte Financier Unique).

Budget commune :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l’exercice	203 001.34 €	30 951.63 €
Recettes de l’exercice	261 554.92 €	17 714.17 €
Résultat de l’exercice	58 553.58 €	- 13 237.46 €
Report antérieur 2023	25 343.51 €	- 62 090.55 €
Résultat de clôture 2024	83 897.09 €	- 75 328.01 €
ENSEMBLE	8 569.08 €	

Budget Eau :

	Exploitation	Investissement
Dépenses de l’exercice	36 885.49 €	8 715.09 €
Recettes de l’exercice	32 945.02 €	10 393.27 €
Résultat de l’exercice	- 3 940.47 €	1 678.18 €
Report antérieur 2023	30 546.18 €	69 522.66 €
Résultat de clôture 2024	26 605.71 €	71 200.84 €
ENSEMBLE	97 806.55 €	

Budget Caisse de l’école :

	Fonctionnement
Dépenses de l’exercice	876.33 €
Recettes de l’exercice	1 600.00 €
Résultat de l’exercice	723.67 €
Report antérieur 2023	361.30 €
Résultat de clôture 2023	1 084.97 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote, il donne la présidence à Madame Marie-Christine LACROIX et quitte la salle.

Madame Marie-Christine LACROIX fait procéder aux votes, le Conseil Municipal approuve à

l'unanimité l'ensemble des CFU (Comptes Financiers Uniques) 2024.

De retour en séance plénière, le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur confiance et propose de continuer l'ordre du jour de cette réunion.

III – Redevances Agence de l'Eau :

Le Maire informe d'une réforme des redevances de l'Agence de l'Eau. A ce titre, il précise que les taux de redevance de la « pollution domestique » de 0,29 € le m³ et « modernisation des réseaux de collecte » de 0,16 € seront supprimées et remplacées par la rubrique organismes publics sous l'intitulé « consommation eau potable (agence de l'eau) au taux de 0,43 € le m³.

Cette nouvelle taxation est applicable sur l'ensemble des factures d'eau adressés à compter de 2025, quelque soit la période à laquelle se rapporte la consommation, soit pour la commune à compter de la 1^{ère} période 2025 du 01 11 2024 au 30 04 2025.

Par ailleurs, les communes seront assujetties à une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable qui tient compte du volume d'eau potable distribué et de la performance du réseau des distribution à compter de 2026.

Les communes ont la possibilité d'appliquer une contre-valeur pour la performance des réseaux potable à 0.01 € HT par m³ facturé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas appliquer cette contre-valeur à 0.01 € HT par m³ facturé.

IV –Devis PC portable, projecteur, écran :

Le Maire présente deux devis des sociétés XEFI et KOESIO pour des offres d'un PC portable avec sacoche, d'un projecteur et écran.

Le devis de XEFI d'un montant total de 1 845 € HT et celui KOESIO est de 1 694.32 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le devis XEFI, matériels adaptés pour les besoins de la commune, et autorise le Maire à signer ce devis d'achat pour 1 845 € HT soit 2 214 € TTC.

V –Atelier communal : devis électricité :

Le Maire présente le devis de l'EURL MATHIOT Jérôme pour la remise aux normes de l'atelier communal pour un montant de 2 635 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis de travaux et autorise le Maire à le signer.

VI – chalet : devis isolation thermique par l'extérieur – porte d'entrée :

Le Maire présente un devis des Ets BONGLET (Lons-le-Saunier) pour un projet d'isolation thermique par l'extérieur du chalet d'un montant de 33 333.25 € HT (30 969.22 € TTC). Ce projet va être soumis aux demandes de subventions aux différentes instances : fond Chaleur, ADEM, CEE, ... La décision sera prise ultérieurement.

VII – Devis matériel : taille-haie et débroussailleuse :

Le Maire présente deux devis de matériels pour l'achat d'un taille-haie et d'une débroussailleuse l'un montant de 1 238.34 € HT (1 486 € TTC) des établissements VOISIN (Voiteur) et l'autre de 852.50 € HT (1 023 € HT) de la société GIORGIO (Pratz - Lavans-les-St-Claude).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis VOISIN pour la somme 1 238.34 € HT (1 486 € TTC) et autorise le Maire à le signer.

VIII – Achats de terrains :

Le Maire rappelle que les projets d'achat de terrains sont toujours en cours, et sont en attente de réponse des différents propriétaires.

IX – Terre d'Emeraude Communauté : PADD (Plan de Développement Durable) :

Le Maire informe que pour parfaite transparence, les documents du PADD seront transmis aux membres du conseil municipal, les remarques seront notifiées lors de la prochaine réunion courant avril.

X – Devis piste forestière ou DFCI (Défense des Forêts contre l'Incendie) :

Les élus sont en réflexion pour déterminer si la réalisation sera une piste forestière (environ 3 mètres de large) ou une route forestière (4 mètres de large) en fonction des subventions potentielles.

XI – Mur du cimetière :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de demander un devis auprès de la société GUILLEMIN Pascal, pour réduire le mur en hauteur à 1,20 m, avec crépis, ainsi qu'un devis pour une clôture métallique.

XII – Fête du village :

Les élus décident de fixer la fête du village au 26/27 juillet 2025.

XIII – Questions diverses :

- 1) Le Maire donne lecture d'un courrier de la locataire du T3 au chalet relatif à une demande de réduction du préavis à 1 mois au lieu de 3 comme indiqué dans le bail de location. Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde la réduction de préavis à 1 mois, une lettre sera adressée à la locataire.
- 2) Le Maire informe et donne lecture d'un courrier reçu de Madame Virginie COUTEAU.
- 3) Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu en présence Mesdames Catherine et Perrine CAMPANINI, Monsieur et Madame Daniel MIDOT, le Maire et les deux Adjoints concernant la fumière en bord de route ; Suite à cette réunion le Maire précise qu'un courrier stipulant l'enlèvement de la fumière a été adressé à Madame Perrine CAMPANINI. Ces travaux sont en cours de réalisation.
- 4) Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contacter le Défenseur des Droits pour divers sujets à traiter.

Séance levée à 21 h 30
Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-Charles DALLOZ

